

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 27 mars 2008, à 20 heures, à la Maison communale**

Objet :

CONVOCA[~]TION du
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 06.03.2008**
- 2. Remboursement anticipatif d'une tranche de 25 % des prêts Tonus Axe II**
- 3. Fixation de la dotation communale au budget 2008 de la zone de police de Gaume**
- 4. Approbation du budget 2008 de l'asbl Bibliothèques publiques Florenville-Chiny**
- 5. Proposition de déclassement du sentier n° 49 à Sainte-Cécile**
- 6. Décision de principe d'incorporation à la voirie d'une partie de la parcelle communale à Sainte-Cécile, cadastrée Section C n° 363 A3 et avis sur le plan de division**
- 7. Vente d'une partie d'un terrain communal à Fontenoille à M. Delobbe**

- 8. École de Chassepierre – Libération du subside d'escompte**
- 9. Réalisation du cadastre informatisé des cimetières - Appel à projet – Demande de subside**
- 10. Approbation du compte communal 2007**
- 11. Approbation du budget communal 2008**

La Secrétaire, Par le Collège, Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert